



ECO BUSINESS

PME - TPE - STARTUP

10 Novembre 2024

www.lodj.ma



REALLY GREAT SITE

REALLY GREAT SITE

CNSS – CNOPS : RÉFORME AUDACIEUSE OU PARI RISQUÉ POUR L'AMO ?

Comment le gouvernement compte-t-il garantir
la pérennité et l'efficacité de cette réforme ?





MERCI À NOS CHRONIQUEURES INVITÉS



SOM MAIRE



WWW.LODJ.MA



**CNSS-CNOPS : RÉFORME
AUDACIEUSE OU PARI RISQUÉ
POUR L'AMO ?**



**ZLECAF : UNE OPPORTUNITÉ
HISTORIQUE ET UN DÉFI DE TAILLE
POUR LES EXPORTATEURS
MAROCAINS**



**UN BON MODÈLE DE GOUVERNANCE DES
FINANCES PUBLIQUES DOIT CONJUGUER
LES 4 C : COHÉRENCE, COORDINATION,
COOPÉRATION ET CONCILIATION**



**PLF 2025 : 15 PROPOSITIONS
POUR DES AMENDEMENTS
ENCORE POSSIBLES**



**RENFORCEMENT DE LA FISCALITÉ
POUR UNE MEILLEURE ÉQUITÉ ET
LUTTE CONTRE L'INFORMEL AU
MAROC**



**HAUSSE DU CHÔMAGE AU MAROC :
LES JEUNES, LES FEMMES ET LES ZONES
RURALES PARTICULIÈREMENT IMPACTÉS**

@lodjmaroc



CNSS-CNOPS : RÉFORME AUDACIEUSE OU PARI RISQUÉ POUR L'AMO ?

Comment le gouvernement compte-t-il garantir la pérennité et l'efficacité de cette réforme ?

La Fusion CNSS-CNOPS, une transition prometteuse mais complexe

L'adoption récente du projet de loi n° 54.23 modifiant la loi n° 65.00 relative à l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO) marque un tournant décisif dans la gestion de la couverture médicale au Maroc. Ce texte législatif pose les jalons d'un processus ambitieux visant la fusion de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS).

Cependant, la réussite de cette réforme nécessite des éclaircissements sur de nombreux points critiques.

Le projet de loi confie désormais la gestion des régimes d'assurance maladie obligatoire, y compris celui du secteur public, à la CNSS. Cette dernière, connue pour gérer les régimes de sécurité sociale, devra élargir ses responsabilités pour inclure les fonctions précédemment assurées par la CNOPS. Cette centralisation vise une harmonisation des services et une meilleure efficacité administrative. Mais ce choix est-il le plus adapté aux besoins spécifiques des assurés des deux secteurs ?

La CNSS, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, se voit attribuer la responsabilité de traiter toutes les questions relatives à l'AMO pour les secteurs public et privé. Cela inclut la gestion des régimes de couverture médicale, même ceux gérés historiquement par la CNOPS. Cette mesure promet un cadre décisionnel plus cohérent et une simplification des processus. Toutefois, la question reste posée : la CNSS dispose-t-elle des ressources humaines et techniques nécessaires pour prendre en charge cette tâche élargie sans compromettre la qualité des prestations ?

Un aspect crucial de cette réforme concerne les conventions en vigueur entre la CNOPS et les mutuelles. La CNSS assumera ces conventions pour une durée déterminée par décret. Cette continuité vise à garantir la stabilité des prestations, notamment dans le cadre du tiers-payant, où les affiliés et leurs ayants droit continueront à bénéficier de services par les mutuelles. Cependant, l'intégration complète de ces conventions dans un nouvel environnement administratif soulève des interrogations sur les potentiels délais et difficultés de transition.



La suppression du régime spécifique d'AMO pour les étudiants est une décision qui pourrait susciter des avis partagés. En contrepartie, la majorité des étudiants bénéficieront d'une couverture en tant qu'ayants droit de leurs parents. De plus, l'extension de la couverture jusqu'à 30 ans pour les étudiants célibataires est un pas en avant, mais elle exclut certaines catégories, notamment ceux inscrits dans l'enseignement originel ou affiliés à l'Université Al-Qaraouiyine. Cette disparité mérite réflexion : la mesure répond-elle réellement aux besoins de tous les étudiants marocains ?

Le texte de loi prévoit également l'alignement des majorations de retard de paiement des cotisations AMO sur celles des cotisations de la sécurité sociale. Cette décision pourrait contribuer à une meilleure régulation des paiements, mais est-elle suffisante pour encourager une meilleure discipline financière des contributeurs ?

Si la fusion CNSS-CNOPS semble être un pas vers l'optimisation des services de santé, des défis majeurs demeurent. La capacité de la CNSS à absorber les nouvelles charges tout en préservant la qualité des services est au cœur des préoccupations. La transition administrative, la gestion des conventions avec les mutuelles et l'intégration des spécificités des différents régimes exigent une planification rigoureuse.

Comment le gouvernement compte-t-il garantir la pérennité et l'efficacité de cette réforme ?



ZLECAF : Une opportunité historique et un défi de taille pour les exportateurs Marocains

La ZLECAF

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF), lancée en 2019, marque une étape décisive vers l'intégration économique du continent. Pour le Maroc, pays engagé dans une politique africaine ambitieuse sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'adhésion à cette initiative ouvre de nouvelles perspectives économiques, tout en mettant en lumière des défis considérables à surmonter. Cet article explore les opportunités et les défis que représente la ZLECAF pour les exportateurs marocains et l'économie nationale.

La ZLECAF est le projet le plus ambitieux de l'Union africaine en matière d'intégration régionale, offrant un marché de 1,2 milliard de consommateurs et un PIB combiné de plus de 3 000 milliards de dollars. Pour les entreprises marocaines, cette initiative est l'occasion d'étendre leur portée sur un marché souvent difficile d'accès. Des secteurs comme l'agro-industrie, l'énergie renouvelable, et la finance peuvent particulièrement bénéficier de cette ouverture.

L'élimination progressive des droits de douane, visant une suppression de 90 % des barrières tarifaires d'ici 2030, est prévue pour dynamiser les échanges et renforcer la compétitivité des produits marocains sur le continent.

Le Maroc, avec sa diversification économique et sa position stratégique en tant que hub logistique et industriel, est bien placé pour devenir un acteur clé de la ZLECAF. Le port de Tanger Med, le plus grand en Afrique et en Méditerranée, est un exemple frappant des atouts logistiques du royaume qui facilitent l'exportation vers le reste du continent.

Cependant, les opportunités offertes par la ZLECAF s'accompagnent de défis structurels. Les exportateurs marocains doivent faire face à des barrières non tarifaires importantes, notamment la diversité et la complexité des réglementations locales. Chaque pays membre de la ZLECAF possède ses propres standards de qualité, normes sanitaires, et exigences administratives. Cette hétérogénéité peut entraîner des coûts supplémentaires et des retards dans les échanges.

L'insuffisance des infrastructures de transport et de logistique dans certaines parties du continent reste un obstacle majeur. Bien que le Maroc dispose de bases logistiques solides, la connectivité entre les différents marchés africains demeure limitée, augmentant ainsi les coûts de transport et les risques pour la conservation des marchandises, surtout les denrées périssables.

Pour relever ces défis, il est essentiel que les exportateurs marocains adoptent des stratégies proactives. Premièrement, approfondir la connaissance des réglementations spécifiques aux marchés cibles et établir des partenariats avec des distributeurs locaux permettra de mieux naviguer dans les complexités administratives. Cette collaboration locale peut aussi servir à améliorer l'adaptation des produits aux normes en vigueur et faciliter leur acceptation sur les marchés.

Deuxièmement, les infrastructures régionales doivent être renforcées par des investissements stratégiques et des partenariats. L'utilisation des hubs logistiques comme Tanger Med pour réduire les coûts de transport et la participation à des initiatives de développement de corridors logistiques en Afrique de l'Ouest sont des solutions viables pour surmonter les limitations actuelles.



ZLECAF : Une opportunité historique et un défi de taille pour les exportateurs Marocains

Ressources et Soutien Gouvernemental

Le gouvernement marocain, en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie, a mis en place divers programmes et incitations pour soutenir les entreprises dans leur expansion africaine. Des institutions financières telles que Tamwilcom (anciennement CCG) facilitent l'accès au crédit pour les PME, tandis que des subventions et des formations techniques aident les exportateurs à se conformer aux normes locales et internationales.

Les banques marocaines, présentes dans plus de 20 pays africains, jouent également un rôle déterminant en fournissant des services de financement et de microfinance adaptés aux besoins des entreprises locales et marocaines. Cette présence permet de sécuriser les transactions transfrontalières et de réduire les obstacles financiers auxquels font face les entreprises souhaitant s'implanter sur le continent.

L'intégration africaine ne se limite pas à l'élimination des barrières commerciales, elle passe aussi par une vision de co-développement. En soutenant les projets de développement industriel sur le continent et en investissant dans des initiatives de transformation locale, les entreprises marocaines peuvent contribuer à créer une valeur ajoutée sur place, renforçant ainsi la résilience économique des pays partenaires et stimulant la croissance inclusive.

L'adhésion à la ZLECAF offre au Maroc l'opportunité de consolider son rôle de leader économique en Afrique tout en ouvrant la voie à une plus grande coopération sud-sud. Toutefois, pour que cette vision se concrétise, il est impératif que les entreprises marocaines se préparent de manière stratégique, s'adaptent aux défis et exploitent pleinement les ressources et soutiens disponibles.

La ZLECAF représente ainsi une opportunité unique pour les exportateurs marocains de redéfinir leur place sur la scène continentale. Avec des stratégies adaptées et un engagement renouvelé envers l'intégration économique, le Maroc est bien positionné pour devenir un moteur de croissance et un catalyseur de prospérité partagée en Afrique.

NOUREDDINE BENSOUDA : UN BON MODÈLE DE GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES DOIT CONJUGUER LES 4 C : COHÉRENCE, COORDINATION, COOPÉRATION ET CONCILIATION

Deux jours durant, du 1er au 2 novembre, des experts universitaires, décideurs publics, en un mot tous les représentants de l'élite financière du Royaume, ainsi que les équipes de Fondafip*, accompagnées de hauts fonctionnaires et universitaires français connectés aux trésoreries régionales, ont exploré les modèles de gouvernance chahutés par de profondes crises : endettement, inflation, tensions et conflits internationaux. Des contraintes très fortes qui bouleversent le paysage financier mondial. Sur ces contraintes et dérives, Ssi Nouredine Bensouda, fondateur de ces rencontres créées en 2007 et marquées du sceau de la passion et de l'excellence, tire des premières conclusions.

Mr Nouredine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, a bien voulu nous accorder un entretien exclusif à cette occasion.

Question : Le monde a déclaré Mme Nadia Fettah dans son allocution traverse une période très difficile qui se manifeste par une croissance atone, une forte inflation et une aggravation de l'endettement public. « Cette situation a mis en tension les modèles de gouvernance des finances publiques par l'érosion des recettes et l'hypertrophie des dépenses ». Qu'en est il au Maroc ?

Mr Nouredine Bensouda : De par le monde, la période de sortie des différentes crises (économique et financière, sanitaire, géographique, ...) est marquée, dans la plupart des pays, par la conjugaison de situations économiques et financières très difficiles et par une forte augmentation des demandes de la société.

L'Etat, en tant que garant de la cohésion sociale, était obligé de répondre à ces demandes. Cela s'est traduit par un creusement du déficit, une hausse de l'endettement et un amincissement des marges de manœuvre budgétaires.

Le Maroc a fait tout de même preuve d'une certaine résilience. Nos finances publiques ont permis de soutenir nos concitoyens et nos entreprises tout en préservant leur soutenabilité.

C'est d'ailleurs pour cela que les pouvoirs publics ont tracé une trajectoire volontariste pour réduire progressivement le déficit à 3% du PIB en 2026.

Question : Depuis 2007 les colloques que vous organisez ont pour thématique centrale la gouvernance des finances publiques. Malgré la mise en place de différentes réformes pour maîtriser et piloter les finances publiques, on assiste à une « dérive » du système... Comment expliquer cette antinomie ?

Mr Nouredine Bensouda : L'organisation du colloque vise notamment à apporter un éclairage aux décideurs publics et à promouvoir la vulgarisation des finances publiques auprès d'un large public, en traitant de thématiques très variées.

L'organisation du colloque a également pour objectif de contribuer, à travers des propositions, à l'amélioration de la gouvernance financière publique. Il faut quand même reconnaître que le monde traverse des périodes difficiles et incertaines qui mettent la pression sur les décideurs publics et privés. Une coopération entre le secteur public et privé et une convergence de leurs actions contribueraient sans aucun doute à mieux affronter les turbulences mondiales.

Ainsi, indépendamment de la gouvernance des finances publiques, les différentes éditions du colloque ont porté notamment sur la cohérence des finances publiques, les enjeux et défis face aux crises, la transparence des finances publiques, l'Etat territorial, la gouvernance financière des villes, les finances publiques et la souveraineté des Etats, les pouvoirs politiques et les finances publiques, les finances publiques et la justice sociale, les grands défis des finances publiques du 21ème siècle, ...

NOUREDDINE BENSOUDA : UN BON MODÈLE DE GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES DOIT CONJUGUER LES 4 C : COHÉRENCE, COORDINATION, COOPÉRATION ET CONCILIATION.."



Question : En procédant à une analyse sur le temps long quelles sont les inflexions et grandes tendances que l'on constate au niveau des finances publiques ?

Mr Noureddine Bensouda : L'analyse de l'évolution des finances publiques sur une longue période (2001 à 2023) vise entre autres à dégager des tendances. Il en ressort pour le cas des finances publiques au Maroc, d'abord une hausse substantielle des dépenses qui se justifie par l'intervention de l'Etat pour assurer le développement économique et social du pays, ainsi que pour faire face aux différentes crises qui ont impacté la plupart des pays (crise économique et financière de 2008, la Covid-19, ...) et plus particulièrement au Maroc le tremblement de terre d'Al Haouz et la sécheresse et le stress hydrique.

Une autre tendance ressort de l'analyse des finances publiques se rapporte à la baisse du taux de couverture des dépenses par les recettes ordinaires. Cette diminution trouve son explication dans l'augmentation plus forte des dépenses comparativement à la hausse des recettes, plus particulièrement les recettes fiscales.

Question : Dans leurs interventions M. Chami et M. Haddad ont mis en avant la fragmentation de l'autorisation parlementaire et la filialisation de l'Etat. Comment analysez vous de votre côté cette fragilisation du modèle l'insuffisance des moyens de contrôle ?

Mr Noureddine Bensouda : Les finances publiques obéissent à un processus régi par les principes constitutionnels de transparence, de performance et de reddition des comptes. Mais surtout, la constitution, dans son article 77, dispose que « Le Parlement et le gouvernement veillent à la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat ».

La préservation de l'équilibre des finances publiques passe nécessairement par la préparation du projet de loi de finances et son autorisation par le parlement, en tenant en compte la réalisation des projets et chantiers prioritaires en fonction des ressources ordinaires de l'Etat.

La préservation de l'équilibre requiert également le contrôle juridique de l'exécution de la loi de finances par la Cour des comptes et le contrôle politique par le parlement.

C'est dans ce sens que s'inscrit l'exposé du gouvernement en juillet pour informer les parlementaires sur l'exécution de la loi de finances à fin juin de l'année, en vue de leur permettre de questionner les responsables du ministère de l'économie et des finances quant à la conformité des réalisations par rapport aux prévisions.



Nouredine Bensouda : Un bon modèle de gouvernance des Finances publiques doit conjuguer les 4 C : Cohérence, Coordination, Coopération et Conciliation.."

Questions : les décisions en finances publiques même si elles paraissent techniques sont éminemment politiques. Qu'entendez vous par là ?

Mr Nouredine Bensouda : Au-delà de leurs aspects techniques réels, les finances publiques sont éminemment politiques dans le sens où toutes les mesures proposées dans le cadre du projet de loi de finances représentent une déclinaison du programme du gouvernement, aussi bien en termes de recettes, de dépenses, que de déficit et d'endettement.

Ainsi et à titre d'illustration, modifier les taux des différents d'impôts et taxes, donner la priorité à telle ou telle catégorie de dépenses, subventionner certains secteurs ou certaines activités, favoriser la production locale ou les importations, faire un effort en matière de mobilisation des ressources fiscales ou recourir à l'emprunt...

Il ne s'agit pas là des mesures techniques et neutres, elles sont profondément politiques. En effet, ces mesures impactent le quotidien des ménages et des entreprises, en favorisant ou non la consommation, l'épargne, l'investissement, ...

15 Propositions pour des amendements encore possibles



Par Saâd FAOUZI CTO Digitum Business

La Loi de Finances 2025 est conçue pour répondre aux défis majeurs de l'économie nationale tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement inclusif, durable et résilient. Cette série de mesures vise à renforcer la compétitivité de l'économie marocaine en améliorant la justice sociale, en soutenant l'innovation, et en garantissant une meilleure répartition des richesses à travers les régions du Royaume. Avec des objectifs ambitieux, comme une réduction significative des disparités régionales, la promotion de la transition énergétique et un soutien accru à l'inclusion sociale et financière, ces réformes visent à doter le Maroc des outils nécessaires pour atteindre une croissance durable et inclusive, tout en assurant la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme.

1. fiscale pour renforcer l'équité sociale :

L'augmentation progressive du taux marginal d'imposition sur les revenus supérieurs à 500 000 MAD de 38 % à 42 % vise une meilleure redistribution des richesses. Elle permettrait de mobiliser 12 milliards MAD par an, destinés au financement de programmes sociaux. Cette mesure constitue un levier essentiel pour renforcer l'équité fiscale et réduire les inégalités, tout en augmentant les recettes publiques.

2. Investissement dans l'infrastructure éducative:

Augmenter le budget de l'éducation de 15 % par an pendant les cinq prochaines années, ce qui représenterait une augmentation de 10 milliards MAD dès 2025. Ce financement vise à construire 500 nouvelles écoles dans les zones rurales, à réduire le taux de décrochage scolaire de 30 %, et à offrir une éducation de qualité à plus de 200 000 enfants supplémentaires.

3. Réduction de la dette publique via la rationalisation des dépenses :

La diminution de la dette publique de 70 % à 65 % du PIB d'ici 2027 repose sur la rationalisation des dépenses publiques et l'intensification des partenariats public-privé. Cette stratégie, appuyée par des audits rigoureux, permettra une gestion plus efficiente des ressources publiques, réduisant la pression sur les finances de l'État.

L'État pourrait également privilégier les partenariats public-privé (PPP) avec des partenaires internationaux Win-Win comme la Chine, l'Inde et l'Union européenne dans les grands projets d'infrastructure, afin de réduire la pression sur les finances publiques.

4. Soutien à la transition écologique et à la durabilité énergétique :

L'instauration d'une taxe carbone progressive de 100 MAD par tonne de CO₂, avec une hausse annuelle de 5 %, vise à générer 4 milliards MAD dès la première année. Ces fonds seront investis dans des projets d'énergie solaire et éolienne, avec pour objectif de réduire de 20 % la dépendance aux énergies fossiles d'ici 2030, tout en créant un cadre favorable à une économie plus verte et durable.

5. Amélioration de l'inclusion financière :

L'augmentation du taux de bancarisation à 80 % d'ici 2025, contre 70 % actuellement, notamment dans les zones rurales, est essentielle pour intégrer une part plus large de la population dans le système financier formel. Ce programme, avec des incitations aux banques pour développer des services e-banking adaptés aux auto-entrepreneurs, devrait contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion de l'entrepreneuriat.

15 Propositions pour des amendements encore possibles

6. Renforcer le capital humain et promouvoir l'inclusion sociale :

Un investissement de 8 milliards MAD sur trois ans est alloué à la formation de 100 000 jeunes dans des métiers à forte valeur ajoutée, avec l'objectif de porter le taux d'employabilité des jeunes diplômés à 70 % d'ici 2027. Cela répond directement aux besoins croissants du marché du travail dans les secteurs technologiques, les énergies renouvelables et le pharma.

7. Optimisation des ressources financières pour assurer la pérennité sociale :

Un audit des subventions non productives et une réduction de 5 % des subventions aux secteurs non prioritaires permettront de dégager 10 milliards MAD par an, réorientés vers des programmes sociaux comme l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et le soutien aux ménages vulnérables.

8. Réforme du système de retraite :

Le relèvement progressif de l'âge de la retraite à 65 ans et l'augmentation des cotisations salariales et patronales de 1 % par an sur cinq ans sont des mesures destinées à combler le déficit de 30 milliards MAD du système de retraite. Cette réforme garantirait la viabilité de ce système à long terme, tout en maintenant un équilibre budgétaire.

9. Transition énergétique accélérée :

Avec un programme d'investissement de 25 milliards MAD sur cinq ans, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique atteindra 60 % d'ici 2030. Ce plan vise à réduire la dépendance énergétique de 20 % et à créer 50 000 emplois verts, stimulant ainsi une croissance durable.

10. Création d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FSIS) :

Instituer un fonds souverain destiné à capter et gérer de nouvelles ressources financières en mobilisant à la fois des capitaux publics et privés. Ce fonds aurait pour objectif de gérer un portefeuille d'actifs diversifié, incluant des participations dans des entreprises publiques, des infrastructures stratégiques, et des actifs financiers à rendement élevé.

- Composition du capital: Le FSIS pourrait débuter avec un capital initial de 50 milliards MAD, provenant de la privatisation partielle de certaines entreprises publiques non stratégiques, et du

transfert de 10 % des revenus des ressources naturelles (phosphates, hydrocarbures) pour une période de 10 ans.

- Capacité de levée de fonds: Ce fonds permettrait à l'État de lever jusqu'à 200 milliards MAD supplémentaires à travers des émissions obligataires et des partenariats avec des investisseurs

étrangers, principalement dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et des nouvelles technologies.

- Objectif d'investissement: Le FSIS pourrait cibler un rendement annuel moyen de 7 %, permettant de générer 14 milliards MAD par an, dont 5 milliards MAD seraient directement réinjectés dans le budget de l'État pour financer des projets de développement, et les 9 milliards

restants serviront à financer des projets d'infrastructure d'envergure, favorisant l'emploi et la compétitivité économique.

- Attraction de capitaux étrangers des marocains du monde: En offrant des co-investissements dans des secteurs d'avenir, comme la technologie verte et les infrastructures numériques, le FSIS pourrait attirer entre 10 et 15 milliards MAD de capitaux des marocains du monde par an, contribuant ainsi à l'accélération de la croissance économique et à la modernisation des nationales.

15 Propositions pour des amendements encore possibles

11. Renforcement des pôles régionaux d'attractivité économique:

Développer une politique de pôles économiques régionaux avec des incitations fiscales et financières spécifiques pour encourager l'installation d'entreprises dans les régions éloignées et moins industrialisées. Par exemple, offrir une réduction d'impôt de 50 % sur les sociétés pour toute entreprise investissant plus de 100 millions MAD dans les régions défavorisées comme la région Fes Meknes ou les régions du Sud et du Rif. Cela pourrait attirer des investissements de l'ordre de 15 milliards MAD par an, créant ainsi 100 000 emplois locaux.

12. Soutien à la digitalisation de l'économie:

Lancer un programme national de digitalisation des PME avec une enveloppe budgétaire de 5 milliards MAD sur trois ans, destiné à accompagner 100 000 PME dans leur transition numérique. Ce programme pourrait améliorer leur productivité de 15 %, générer 200 000 emplois indirects, et accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux.

13. Plan national d'aménagement du territoire:

Mettre en oeuvre un plan national d'aménagement du territoire pour coordonner le développement urbain et rural avec une enveloppe de 20 milliards MAD sur 10 ans. Ce plan inclurait la construction de 500 km de nouvelles routes et autoroutes reliant les régions enclavées aux centres économiques, ainsi que le développement de zones logistiques dans chaque région. Cette initiative réduirait les disparités d'accessibilité entre les régions et augmenterait les échanges commerciaux interrégionaux de 25 %.

14. Soutien aux secteurs agricoles et artisanaux régionaux:

Instaurer des subventions spécifiques pour les projets agricoles et artisanaux dans les régions, avec un budget de 3 milliards MAD par an, pour encourager les activités locales génératrices de revenus, en particulier dans les régions rurales. Cela pourrait augmenter les revenus des agriculteurs de 25 % et renforcer les chaînes de valeur locales, créant ainsi 50 000 emplois directs.

15. Création d'un fonds souverain pour l'innovation :

Avec un financement de 10 milliards MAD sur cinq ans, ce fonds vise à soutenir l'écosystème technologique et à stimuler l'innovation dans des secteurs stratégiques tels que l'intelligence artificielle, le cloud souverain marocain et les énergies renouvelables. L'objectif est de créer des hubs régionaux, d'encourager l'exportation de produits à haute valeur ajoutée et de contribuer à une croissance économique additionnelle de 3 % du PIB d'ici 2030.

Chaque proposition s'appuie sur des projections et des objectifs réalistes, basés sur des analyses économiques rigoureuses. Elles répondent aux impératifs de renforcement de la justice sociale, de compétitivité économique et de soutenabilité budgétaire, tout en promouvant un modèle de développement inclusif et durable

Par Saâd FAOUZI CTO Digitum Business



Amendement proposé pour les notaires, adouls, experts comptables, et comptables agréé

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 propose de renforcer l'obligation pour les notaires, adouls, experts comptables, et comptables agréés de procéder à l'enregistrement des actes par voie électronique. Pour assurer la fiabilité et la sécurité des informations transmises, une amende de 10 000 dirhams est prévue en cas de manquement, incluant l'omission d'informations obligatoires, la transmission d'informations erronées, ou la non-transmission électronique des documents.

Avant 2018, l'administration fiscale assumait cette responsabilité, mais celle-ci a été progressivement déléguée : d'abord aux notaires en 2018, puis élargie en 2019 aux adouls, experts comptables et comptables agréés, sans compensation financière, ni formation adaptée ou support technique adéquat.

Propositions d'amélioration

Bien que cette délégation ait permis des économies significatives pour l'administration, elle impose également des contraintes additionnelles aux professionnels concernés, qui réalisent cette tâche sans bénéficier d'une contrepartie directe.

Afin d'encourager une mise en œuvre plus équitable et efficace de cette obligation, nous proposons les mesures suivantes :

1. Instaurer une compensation financière : même symbolique, cette compensation reconnaîtrait la charge de travail additionnelle et le rôle crucial des professionnels dans l'application de la réforme.
2. Mettre en place un programme de formation obligatoire : entièrement financé par l'administration, ce programme permettrait aux professionnels d'acquérir les compétences techniques nécessaires et d'assurer une transmission électronique des actes sans erreurs, renforçant ainsi la fiabilité du processus.

Hausse du chômage au Maroc : les jeunes, les femmes et les zones rurales particulièrement impactés

Le taux de chômage au Maroc a légèrement progressé pour atteindre 13,6 % au troisième trimestre 2024, d'après la dernière note d'information du Haut-Commissariat au Plan (HCP) concernant le marché du travail. Comparé au même trimestre de l'année précédente, où il était de 13,5 %, cette hausse s'explique par une augmentation dans les zones rurales, où le taux est passé de 7 % à 7,4 %, tandis qu'en milieu urbain, il est demeuré stable à 17 %.

Le nombre total de chômeurs a augmenté de 58 000 personnes entre le troisième trimestre 2023 et le troisième trimestre 2024, passant ainsi de 1 625 000 à 1 683 000, soit une hausse de 4 %. Cette augmentation est principalement due à une croissance du chômage en milieu urbain (+42 000) et en milieu rural (+16 000).

Les jeunes, les femmes et les personnes âgées, les plus touchés

Le HCP indique que cette montée du chômage affecte particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans, dont le taux passe de 38,2 % à 39,5 %, soit une hausse de 1,3 point. Les femmes subissent également une augmentation significative, avec un taux de chômage passant de 19,8 % à 20,8 %. Pour les personnes âgées de 45 ans et plus, le taux de chômage enregistre une légère hausse, passant de 3,7 % à 4,1 %.



L'Chômage selon le niveau de diplôme : des évolutions contrastées
Les données du HCP révèlent des évolutions variées selon le type de diplôme. Les diplômés de techniciens et de cadres moyens, ainsi que ceux ayant suivi un enseignement secondaire qualifiant, voient leur taux de chômage augmenter. À l'inverse, les diplômés de l'enseignement supérieur bénéficient d'une baisse notable de leur taux de chômage, passant de 26,5 % à 24,9 %.

Sous-emploi : une situation en dégradation

Le nombre d'actifs en situation de sous-emploi a également augmenté, passant de 1 005 000 à 1 066 000 personnes au niveau national entre 2023 et 2024. Le taux de sous-emploi atteint désormais 10 %, contre 9,6 % l'année précédente, avec une progression notable en milieu urbain, où il passe de 8,1 % à 8,8 %.

Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) reste le plus touché par le sous-emploi, avec un taux en hausse d'un point, atteignant 19,9 %. Le secteur de l'agriculture, de la forêt et de la pêche suit, avec une augmentation de 11,2 % à 11,9 %.

Ces données soulignent la nécessité de politiques actives en faveur de l'emploi et d'une réforme du marché du travail, pour relever les défis du chômage et du sous-emploi, particulièrement chez les jeunes et les femmes, et améliorer l'adéquation entre les formations et les opportunités d'emploi.

WEB RADIO DES MAROCAINS DU MONDE

ويب راديو مغاربة العالم

+750.000 AUDITEURS PAR MOIS | ÉMISSIONS, PODCASTS & MUSIC

L'ODJ
R212

DISPONIBLE SUR
Google Play



SCAN ME!

La Banque de Projets Tourisme dynamise l'investissement au Maroc

Une plateforme pour stimuler l'innovation et l'investissement dans le secteur touristique marocain

Le Maroc lance la Banque de Projets Tourisme, une plateforme numérique conçue pour attirer les investisseurs, notamment les jeunes, vers des projets touristiques innovants et durables.

Cette initiative, qui s'inscrit dans la feuille de route 2023-2026, propose plus de 200 projets couvrant diverses activités (excursions, sports extrêmes, circuits culturels) et vise à atteindre 600 projets à terme.

La plateforme fournit des fiches détaillées avec coûts, rentabilité et emplois potentiels et accompagne les investisseurs tout au long du processus, soutenant le développement territorial et l'attractivité des régions marocaines.



**BANQUE DE PROJETS
TOURISME**

WHATSAPP EST GRATUIT MAIS IL GAGNE DE L'ARGENT !

Principales sources de revenus de WhatsApp :

WhatsApp est une application de messagerie gratuite pour les utilisateurs, mais elle génère des revenus significatifs pour Meta, sa société mère, notamment grâce aux services destinés aux entreprises. Au troisième trimestre, les revenus non publicitaires des applications de Meta ont augmenté de 48 %, en grande partie grâce à WhatsApp.

WhatsApp Business API :
Cette interface permet aux grandes entreprises de communiquer avec leurs clients via WhatsApp. Les entreprises paient pour utiliser cette API, notamment lorsqu'elles répondent aux messages des clients après un délai de 24 heures. Ce modèle incite les entreprises à répondre rapidement, tout en générant des revenus pour WhatsApp.

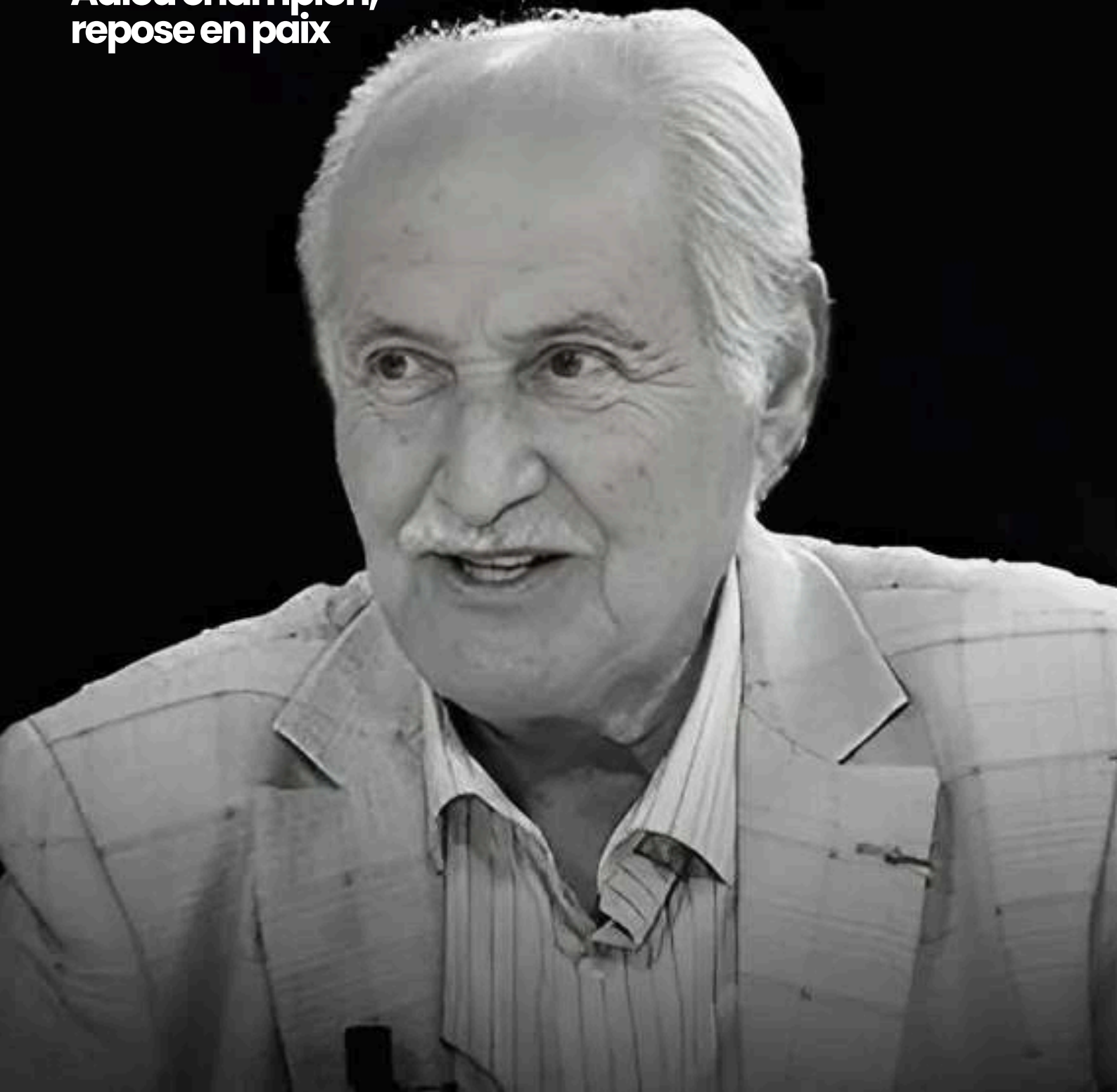


Services payants pour les entreprises : WhatsApp propose des fonctionnalités premium aux entreprises, telles que des outils de gestion de la relation client, des réponses automatisées et des statistiques avancées. Ces services sont facturés, offrant ainsi une source de revenus supplémentaire.

Paiements intégrés : Dans certains pays, WhatsApp a introduit des services de paiement permettant aux utilisateurs d'envoyer et de recevoir de l'argent directement via l'application. Bien que ces transactions soient généralement gratuites pour les utilisateurs individuels, les entreprises peuvent être facturées pour l'utilisation de ces services, générant ainsi des revenus pour WhatsApp.

Ces stratégies permettent à WhatsApp de monétiser sa plateforme sans recourir à la publicité traditionnelle, tout en offrant aux entreprises des outils efficaces pour interagir avec leurs clients.

**Adieu champion,
repose en paix**



HASSAN AKESBI, ANCIEN INTERNATIONAL MAROCAIN ET FIGURE MARQUANTE DU FOOTBALL, EST DÉCÉDÉ DES SUITES D'UNE LONGUE MALADIE. NÉ À TANGER EN 1935, IL A BRILLÉ EN FRANCE, NOTAMMENT À NÎMES OLYMPIQUE, OÙ IL A MARQUÉ 119 BUTS EN 204 MATCHS. AKESBI A ÉGALEMENT JOUÉ À REIMS ET MONACO, TERMINANT ONZIÈME MEILLEUR BUTEUR DE L'HISTOIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AVEC 173 BUTS. APRÈS SA CARRIÈRE DE JOUEUR, IL A ENTRAÎNÉ PLUSIEURS CLUBS MAROCAINS ET REMPORTE LA COUPE MOHAMMED V EN 1962 ET LA COUPE DU TRÔNE EN 1967.

Le Maroc à l'assaut de l'industrie du gaming !

Le lancement des candidatures pour le programme "Video Game Creator" marque un tournant dans l'industrie du jeu vidéo au Maroc. Cette formation certifiante, initiée en partenariat avec l'Ambassade de France, s'inscrit dans les efforts du ministère marocain de soutenir le développement d'un secteur dynamique et porteur. L'initiative vise à former une nouvelle génération de créateurs de jeux, capables de contribuer à l'essor d'une industrie à fort potentiel économique et culturel.

Les participants auront accès à une formation complète couvrant la conception, la programmation et le design, des compétences essentielles pour rivaliser avec les créateurs internationaux.

En comparaison, des pays comme le Canada ou la France ont déjà investi depuis longtemps dans la formation des talents locaux, plaçant l'industrie du jeu vidéo parmi les secteurs les plus exportateurs.

Au Maroc, ce programme pourrait catalyser de nouvelles opportunités économiques, particulièrement pour les jeunes passionnés et innovants.

Cette démarche constitue un pas en avant pour diversifier les possibilités d'emploi et contribuer à la compétitivité du Maroc dans l'économie numérique.

Les retombées à long terme de cette initiative pourraient impacter aussi bien le marché du travail que la culture populaire, en promouvant un contenu local de qualité.

Programme "Video Game Creator" : Une ouverture vers l'avenir du gaming au Maroc



LODJ
TV
LA WEB TV ECO & ECO

**LA WEB TV QUI ALLIE ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE
POUR UN AVENIR DURABLE !**

+150.000 TÉLÉSPECTATEURS PAR MOIS | +20 ÉMISSIONS | +500 ÉPISODES





Le Maroc a introduit les régimes de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) et de l'auto-entrepreneur, offrant des taux d'imposition réduits pour encourager les contribuables informels à se formaliser et bénéficier de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO). Ces régimes, bien que pensés pour offrir une alternative accessible aux petits entrepreneurs, ont parfois servi d'opportunité d'optimisation fiscale pour certains contribuables transférant leurs activités, initialement soumises à des taux plus élevés, vers ces régimes simplifiés. Ainsi, malgré l'augmentation du nombre d'entreprises inscrites, leur apport aux recettes fiscales demeure limité.

Renforcement de la fiscalité pour une meilleure équité et lutte contre l'informel au Maroc

Pour remédier à cette situation et promouvoir un système fiscal plus juste et plus efficace, plusieurs mesures peuvent être envisagées :

1. Renforcement de la lutte contre l'économie non-déclarée

-Amélioration des outils de détection : Développer des algorithmes avancés pour croiser les données fiscales avec celles issues des banques, des douanes, et autres sources afin d'identifier les activités non déclarées.

-Simplification des procédures de régularisation : Mettre en place des incitations ciblées, telles que des amnisties fiscales et des options de paiement échelonné, pour encourager les entreprises opérant dans l'informel à se formaliser.

-Contrôles renforcés sur le terrain : Augmenter les contrôles inopinés, notamment dans des secteurs à risque comme le bâtiment et le commerce, pour limiter les activités non-déclarées.

2. Réforme des régimes fiscaux simplifiés

-Revalorisation des taux d'imposition : Augmenter progressivement les taux de la CPU et de l'auto-entrepreneur pour les activités à forte valeur ajoutée afin d'aligner leur contribution sur leur performance économique réelle.

-Renforcement des critères d'éligibilité : Établir des critères plus stricts pour limiter l'accès à ces régimes, incluant des plafonds de chiffre d'affaires et des obligations comptables adaptées.

-Création d'un régime fiscal intermédiaire : Concevoir un régime fiscal pour les entreprises dépassant les plafonds de l'auto-entrepreneuriat mais n'étant pas encore prêtes pour le régime général.

-Simplification du code des impôts : Faciliter la compréhension des obligations fiscales pour les contribuables en simplifiant le système fiscal.

-Amnistie fiscale et sociale sur les pénalités de retard : Supprimer les pénalités de retard sur les cotisations CNSS et les impôts impayés depuis plus de dix ans, afin de soutenir les entreprises en difficulté et de renforcer les finances de l'État.



“ Renforcement de la fiscalité pour une meilleure équité et lutte contre l’informel au Maroc

3. Mesures complémentaires

-Découplage de la taxe professionnelle de la valeur locative : Redéfinir cette taxe en l’adaptant à des critères comme le chiffre d’affaires ou la valeur ajoutée pour mieux représenter l’activité réelle des entreprises.

-Radiation d’office des sociétés inactives : Pour compléter l’amnistie fiscale, il est essentiel d’assainir le registre du commerce en supprimant les sociétés « fantômes » inactives. Les entreprises souhaitant bénéficier de l’amnistie devraient au préalable justifier de leur activité.

4. Digitalisation des services et facilitation des démarches

-Caisse connectée : Imposer une caisse connectée obligatoire pour les commerçants, professionnels libéraux, grands agriculteurs et toutes les activités à forte utilisation d’espèces. Couplée à un contrôle fiscal renforcé, cette mesure permettrait de réduire la fraude et d’optimiser le recouvrement des impôts.

5. Sensibilisation et éducation fiscale

-Campagnes de communication : Lancer des campagnes d’information pour sensibiliser les contribuables sur leurs obligations fiscales et sur les avantages liés à la conformité, favorisant ainsi une meilleure intégration fiscale.

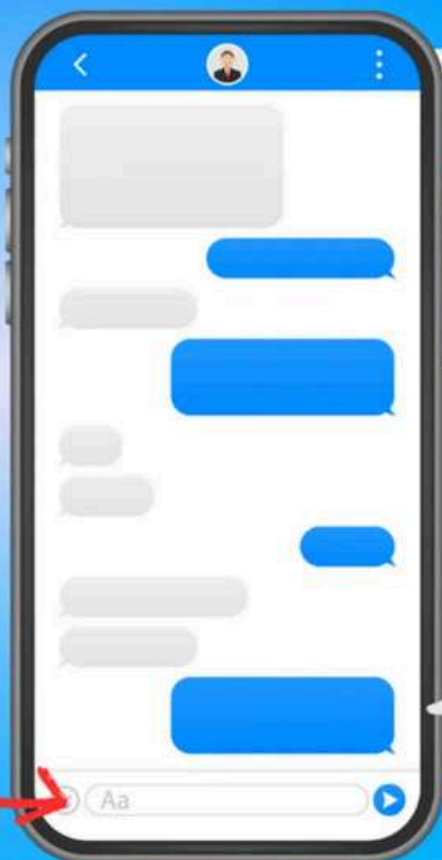
6. Demandes d’amendements spécifiques

-Suppression de l’article 206 bis : Demander la suppression de cet article pour alléger les charges fiscales et administratives pesant sur les professionnels.

-Prolongation pour le règlement amiable de l’article 7 de la loi de finances 2024 : Proposer une année supplémentaire pour permettre aux entreprises de bénéficier des conditions du règlement amiable, facilitant ainsi leur mise en conformité financière et fiscale.

LODJ CHATBOT

WWW.LODJ.MA



**PARLEZ-NOUS À TRAVERS NOTRE NOUVEAU CHATBOT
ET OBTENEZ DES RÉPONSES INSTANTANÉES, IL EST LÀ POUR
VOUS AIDER 24H/24.**



SCAN ME





www.pressplus.ma



LE KIOSQUE 2.0 DE L'ODJ MÉDIA

100%
FREE



Pressplus est le kiosque 100% digital et augmenté de **L'ODJ Média** du groupe de presse **Arrissala SA** qui vous permet de lire une centaine de nos **magazines, hebdomadaires et quotidiens** gratuitement.

Que vous utilisiez votre téléphone mobile, votre tablette ou même votre PC, **Pressplus** vous apporte le kiosque directement chez vous



SCAN ME